

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Les présentes Conditions Générales de Service (les « **CGS** ») régissent les relations contractuelles entre Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S.à.r.l. (le « **Vendeur** »), exploitant d'un golf (ci-après le « **Golf** ») et toute personne (le « **Client** » ou les « **Clients** » ou l'« **Abonné** ») désirant acquérir : (i) les produits proposés à la vente par le Vendeur (les « **Produits** »), (ii) les services proposés à la vente par le Vendeur (les « **Services** »). Les CGS régissent les achats de Produits et/ou de Services effectués par le Client sur le site d'exploitation du Vendeur (l'« **Achat** »).

Leur acceptation sans réserve par le Client dans leur version en vigueur au moment de l'Achat est un préalable nécessaire à tout Achat. Les CGS s'appliquent aux Clients consommateurs et non-professionnels à qui les stipulations des présentes, issues du Code de la consommation, s'appliquent. Par Client il convient d'entendre toute personne physique ou morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou agricole.

### Article 1 - DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes, les termes reproduits ci-après, dès lors qu'ils comprennent une majuscule, auront la signification suivante :

- « **Contrat de Membre** » désigne tout contrat conclu entre un Client et le Vendeur en vertu duquel le Client s'engage à utiliser les installations et le Golf pendant une année civile.
- « **Client** » ou « **Clients** » ou l'« **Abonné** » désigne toute personne(s) ayant la qualité de titulaire(s) de carte en vertu du Contrat de Membre conclu entre cette personne et le Vendeur, qu'elle soit Membre Titulaire ou Membre dépendant d'un Membre Titulaire en vertu dudit Contrat. Cela inclut notamment les Partenaires, Juniors, Étudiants ou Enfants tels que définis dans le Contrat de Membre ayant obtenu cette qualité grâce à leur inscription par le Membre Titulaire ;
- « **Invité** » ou « **Invités** » désigne tous les Invités d'un Client, tel que défini dans le Contrat de Membre conclu entre le Vendeur et Client.
- « **Produits** » désigne les biens vendus sur le Golf ou sur le site ; ceux-ci incluent notamment tous matériels et accessoires de golf, textiles, etc.
- « **Achat** » désigne tout Achat de Produits et/ou de Services effectuée par le Client auprès du Vendeur.
- « **Donnée à caractère personnel** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, conformément à la loi luxembourgeoise du 1<sup>er</sup> août 2018 relative à la protection des données à caractère personnel.
- « **Droit de propriété intellectuelle** » désigne tout droit portant sur un brevet, une marque, un dessin et/ou modèle, un droit d'auteur, ou tout autre droit de propriété intellectuelle reconnu par la législation applicable ;
- « **Enseignement(s)** » désigne les offres d'enseignement proposées par les professeurs de Golf au Golf ;
- « **Services** » désigne les services proposés à la vente par le Vendeur, comprenant notamment des abonnements « **Membership** » ou abonnements « **Memberships** » de golfs, l'utilisation du practice, et la location de matériel de golf.
- « **Site Internet** » désigne le site internet du Vendeur : <https://petitesuissecountryclub.lu/>

### Article 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

#### 2.1. Achat de Produits

Pour l'Achat des Produits, les présentes CGS définissent les modalités d'achat des Produits sous la condition suspensive de disponibilité des Produits, et sous la condition résolutoire de non-incident dans l'encaissement des sommes dues au Vendeur.

#### 2.2. Achat de Services

Pour l'Achat des Services, notamment pour l'achat des Memberships, les présentes CGS forment avec le Contrat de Membre signé par le Client, accompagné du Règlement Intérieur du Golf et de l'Annex indiquant les prix pratiqués par le Golf, le contrat (le « **Contrat** ») qui définit les modalités d'achat et de réalisation des Memberships, et qui est conclu sous la condition résolutoire de non-incident dans l'encaissement des sommes dues au Vendeur.

### Article 3 – OBJET, ACCEPTATION ET MODIFICATION DU CONTRAT

Le Contrat a pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre d'un Achat de Produits et de Services. Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la réalisation de son Achat, de manière lisible et compréhensible, des CGS et de toutes les informations et renseignements visés aux articles pertinents du Code de la consommation luxembourgeois.

Ces CGS sont systématiquement communiquées au Client préalablement à l'Achat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGS et les avoir acceptées avant son Achat.

Les CGS peuvent faire l'objet de modifications ultérieures par le Vendeur en raison d'une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle, technique ou liée à son activité. Le Client consent à l'applicabilité des modifications des CGS à son Contrat de Membre en cours. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

### Article 4 – DESCRIPTION DES PRODUITS ET SERVICES

#### 4.1. Caractéristiques des Produits

Les Produits proposés à la vente sont présentés à la réception et sur le Site Internet du Vendeur disponibles sur le Golf.

Les offres de Produits sont valables dans la limite des stocks disponibles. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit, conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code de la consommation, afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles et s'assurer que ceux-ci répondent à ses besoins. Le choix et l'Achat d'un Produit est de la seule responsabilité du Client. Les photographies et graphismes présentés sur les documents publicitaires du Vendeur ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

#### 4.2. Caractéristiques des Services

Les Services proposés à la vente sont présentés sur les documents publicitaires du Vendeur disponibles sur le Golf. Chaque Service fait l'objet d'un descriptif mentionnant ses caractéristiques essentielles et ses conditions d'utilisation incorporées au Contrat.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif du Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles et s'assurer que ceux-ci répondent à ses besoins, ce choix étant de sa seule responsabilité. Il est également tenu de vérifier, sous sa seule

responsabilité, qu'il a les capacités physiques, sportives et techniques nécessaires, et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à l'utilisation du Service.

#### 4.3. Les Abonnements

Le Membership confère au Client, à jour du règlement de son Membership, le droit d'utiliser les installations et les équipements du ou des golfs pendant les heures d'ouverture du Golf et selon les conditions rappelées dans le Règlement Intérieur remis au Client ou disponible sur simple demande. Lors de la signature du Contrat, le Client a choisi, en remplissant l'un des Memberships proposés par le Golf.

#### 4.4. Les Enseignements

Les formules d'enseignement de Golf donnent au Client accès à des leçons individuelles et collectives. L'achat des enseignements de Golf se fait auprès des professeurs de Golf à l'exception d'achats pour les groupes ou des offres « corporate » disponible sur demande pour un minimum de 8 personnes par groupe.

#### 4.5. Services de location de caddiebox

Le client peut louer une caddiebox à l'année en concluant un contrat de location de caddiebox moyennant le prix déterminé dans ce contrat, suivant les conditions prévues à l'article 8 de ces CGS.

#### 4.6. Conformité

Les Produits et Services sont conformes aux prescriptions relatives à la sécurité des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs, en vigueur en droit luxembourgeois, au moment de leur mise sur le marché.

### Article 5 – DESCRIPTION DU GOLF CONCERNÉ PAR L'ABONNEMENT / L'ENSEIGNEMENT

Le Client reconnaît avoir visité les installations du Golf préalablement à son engagement et à ce titre, les connaître parfaitement ainsi que les horaires d'ouvertures, modalités spécifiques de réservation et d'accès liées au site. Les conditions d'accès aux installations du Golf sont précisées dans le Règlement Intérieur. Le Client doit se présenter à l'accueil du club-house avant la conclusion du Contrat de Membre afin d'accéder aux installations. Le Golf se réserve le droit de modifier les heures ou conditions d'accès aux installations en fonction de ses besoins et en particulier des activités (compétitions sportives ou d'entreprise, par exemple) organisées sur le Golf. Les réservations des départs sont à faire à la réception ou en ligne. Le Client devra demander les restrictions concernant les délais de réservations à l'avance.

Le Golf détermine à son unique discrétion la gestion de ses installations. Il peut le faire lui-même ou confier cette gestion à des tiers qu'il choisit et remplace librement. Le Client est informé que tout changement dans le mode de gestion des installations ou dans la personne (physique ou morale) chargée de la gestion peut entraîner des modifications sensibles dans la nature et la spécificité de ses installations, sans pouvoir remettre en cause le présent Contrat.

### Article 6 – RÉALISATION D'UN ACHAT

Le Vendeur n'a pas vocation à vendre les Produits et Services à des professionnels, mais uniquement à des consommateurs pour leurs besoins personnels ; il se réserve donc le droit de refuser les Commandes d'un même Produit ou Services en quantités considérées comme trop importantes pour l'usage normal d'un particulier.

#### Achat d'un Produit

Il appartient au Client de sélectionner les Produits qu'il désire acheter. La vente est réalisée sur place, auprès du Vendeur, ou par expédition auprès du Client. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après encaissement par le Vendeur de l'intégralité du prix. Les offres de Produits sont valables dans la limite des stocks disponibles.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser tout Achat d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. En cas d'incident de paiement, quel qu'il soit, l'Achat de Produits sera rejeté et le Client, qui ne sera alors – rétroactivement et de plein droit – lié par aucune relation contractuelle avec le Vendeur, ne pourra réclamer aucune indemnisation à ce titre.

#### Achat d'un Service

Il appartient au Client de sélectionner les Services qu'il désire acheter à la conclusion du Contrat de Membre. Il appartient au Client de vérifier le contenu, l'exactitude du Service acheté et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser tout Achat d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou au non-respect du Règlement Intérieur.

Pour bénéficier d'un Membership, le Client doit fournir suivant la catégorie de titulaire de carte tel que définie dans le Contrat de Membre :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- et éventuellement un justificatif tel que photocopie du livret de famille / certificat de PACS / attestation de concubinage / carte d'étudiant, un certificat médical (de moins de 3 ans pour les Memberships et Enseignements), pass sanitaire, ou tout autre document exigé par la réglementation en vigueur pour accéder à un établissement recevant du public.

Le Client s'engage à tenir informer immédiatement le Golf de toute modification concernant les renseignements qu'il a fournis à son sujet, notamment tout changement d'adresse. En cas de non-paiement des mensualités de la cotisation, la direction du Golf se réserve le droit de résilier unilatéralement le Contrat de Membre. Le Service pourra être résilié de plein droit et sans dédommagement, les échéances restant à courir devenant immédiatement exigibles.

### Article 7 – DURÉE DES SERVICES

Le Service est valable pendant toute la durée du Contrat de Membre. En cas de reconduction du Contrat de Membre, le moyen de paiement initialement convenu sera appliqué, les parties pourront néanmoins, d'un commun accord, convenir d'un autre moyen de paiement.

### Article 8 – LOCATION DE CADDIEBOX

Dans le cadre de ses activités, le Golf peut mettre à disposition des Clients un nombre limité de caddiebox, pouvant être fermés à clé. La location de caddiebox est possible seulement moyennant la signature d'un contrat de location de caddiebox à la demande du Client.

Le Golf mettra à disposition du Client une caddiebox individuelle, personnelle, identifiée et en bon état d'entretien. L'accès au local de stockage devra se faire dans le respect des indications du Golf et de son Règlement Intérieur. Tout manquement pourra entraîner une rupture de la location sans qu'aucun remboursement ne puisse être octroyé. Le Client, en tant que locataire, a une obligation de garde ; il s'engage à entretenir et à maintenir la caddiebox en parfait état de conservation et de fonctionnement.

La caddiebox a pour seule finalité de permettre au Client d'entreposer son propre matériel/équipement de golf (sac de golf, chaussures ou vêtements de golf), sans autre destination possible. Le Client s'engage notamment à ne pas y entreposer des objets de valeur. Il est interdit d'y entreposer notamment les objets suivants : les espèces, objets en or ou en argent, appareils électroniques tels que portables ou ordinateurs.

En aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu responsable de toute perte ou vol d'objets contenus dans une caddiebox, qu'elle soit louée ou utilisée sans être louée.

Le contrat de location de caddiebox est conclu pour une durée d'un an et peut être reconduit chaque année si le Client a réglé toutes ses obligations financières envers le Vendeur.

En cas de perte de la clé attribué au Client pour chaque caddiebox louée, le Client devra payer l'équivalent d'une nouvelle clé au Vendeur. Le prix sera déterminé en fonction du coût de création d'une nouvelle clé. Le Client pourra demander à consulter la facture de la nouvelle clé adressée au Vendeur par un prestataire externe.

En fin de location et quel qu'en soit le motif, la caddiebox devra être immédiatement restituée au Golf, dans l'état où il se trouvait au moment du début de la location. Dans l'hypothèse où la caddiebox ne serait pas libérée ou qu'elle demeurerait inaccessible un (1) mois suivant la fin de la location, le Golf, suivant mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, se réserve le droit d'ouvrir ladite caddiebox et de la rendre disponible.

#### **Article 9 – TARIFS**

Les Produits et Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site Internet du Vendeur au jour de l'Achat par le Client. Les prix sont exprimés en Euros TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Le Vendeur se réserve le droit, de modifier le tarif des Memberships, chaque année. Les nouveaux tarifs seront affichés sur le Site Internet et à la réception un (1) mois avant la date limite de résiliation du Contrat de Membre tel que définie dans le Contrat de Membre. En conséquence, les nouveaux tarifs seront affichés sur le Site Internet à partir du 30 Août de chaque année.

En sus des cotisations mensuelles ou annuelles, chaque membre est redevable des cotisations annuelles dues à la Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG) ainsi qu'à l'association sportive du Petite Suisse Country Club. Ces cotisations sont obligatoires pour tous les membres, à l'exception de ceux ayant désigné un autre club de golf luxembourgeois comme club d'attache (« Home Club »), lesquels sont dispensés de la cotisation FLG.

Tous les Achats sont payables en Euros (€). Les Produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement complet du prix, en principal et en accessoires.

#### **Article 10 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

##### **Conditions de paiement des Produits**

Le prix des Produits est payable comptant, en totalité au jour de l'Achat par le Client, selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Visa, MasterCard, autres cartes bleues ;
- par virement bancaire;
- par ordre permanent bancaire;
- en espèces pour des montants inférieurs à 1.000 euros TTC.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

##### **Conditions de paiement des Services**

Les conditions de paiement des Services s'effectuent au comptant ou par prélèvements automatiques sur compte bancaire ou sur carte bancaire. En cas de paiement échelonné par prélèvement bancaire, le Client devra remplir et signer un mandat de prélèvement SEPA qu'il remettra, avec un Relevé d'Identité Bancaire comportant les mentions BIC – IBAN, au Vendeur.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard. Cette indemnité est actuellement fixée à quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard. Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, ainsi que du solde des Services, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à ce titre contre le Client.

#### **Article 11 – SUSPENSION / RÉSILIATION DES SERVICES**

Résiliation des Services par le Golf

En cas de non-respect à l'une des obligations stipulées dans le Contrat, notamment le non-paiement des mensualités, ou le non-respect du Règlement Intérieur, le Vendeur réserve le droit de résilier unilatéralement le Membership et plus généralement tout Service souscrit par le Client. Cette résiliation ne donne droit à aucun remboursement du Membership. L'accès au Golf est interdit à l'Abonné résilié.

Résiliation des Services par le Client

Hormis la possibilité laissée à l'Abonné qui aurait souscrit à la tacite reconduction de son Service de le résilier dans les conditions prévues à l'article 7, les Services sont pris pour une durée ferme et ne sont pas susceptibles de résiliation par l'Abonné.

Dans le cas où l'Abonné souhaiterait temporairement suspendre son adhésion et passer au statut de membre « passif » pour des raisons médicales, des frais administratifs correspondant à 25 % de la cotisation annuelle complète seront appliqués. Pendant cette période, ses droits de jeu seront suspendus jusqu'au 31 décembre. Il est à noter que le statut de membre passif ne peut être maintenu que pour une durée maximale d'un an.

Si l'adhésion de l'Abonné est réactivée, par exemple à partir d'avril 2025, la différence entre les frais de membre passif et la cotisation annuelle normale sera facturée rétroactivement à partir du 1er janvier.

#### **Article 12 – REMISE DES PRODUITS ET DES SERVICES**

Remise des Produits

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client à partir du magasin du Golf.

Fourniture des Services

Les Services payés par le Client, notamment les Memberships, seront exécutés selon le Contrat de Membre, le Règlement d'Intérieur fourni avec le Contrat de Membre ainsi que les conditions prévues aux présentes CGS. Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen.

#### **Article 13 – RESPONSABILITE**

L'Abonné utilise les équipements et les installations du Golf mis à sa disposition sous son entière responsabilité. Il doit à ce titre être titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité. La responsabilité du Golf ne saurait être recherchée en cas d'accident résultant de la faute de l'Abonné, ou d'une façon plus générale, en cas d'inobservation du

Règlement Intérieur ou des règles de l'étiquette. Le Golf est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Golf.

#### **Article 14 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DES RISQUES**

Le transfert de propriété des Produits et Services du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits.

#### **Article 15 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR – GARANTIE**

##### **Garantie des Produits**

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur au Luxembourg et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels. Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales, de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ; et de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous et conformément aux dispositions légales applicables.

Le Vendeur ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence luxembourgeoise.

Pour les Produits matériels achetés par le Client tels que les vêtements ou accessoires de Golf, qu'ils soient achetés en ligne ou au Golf, le Client d'un délai de rétraction de 14 jours conformément aux articles L.222-9 et L.222-10 du Code de la Consommation luxembourgeois à partir du jour de l'Achat du Produit afin de le retourner seulement si le Produit n'a pas été déballé et est resté en parfait état. Le droit de rétraction ne s'applique pas aux Services fournis par le Golf.

##### **Responsabilité**

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du Produit acheté ou du Service fourni, en particulier d'un usage qui serait contraire aux préconisations mentionnées dans le Contrat de Membre, du Règlement Intérieur ou des présentes CGS.

#### **Article 16 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les données à caractère personnel communiquées par le Client dans le cadre de son Achat font l'objet d'un traitement conforme aux dispositions de la loi luxembourgeoise en vigueur. En fournissant leurs données à caractère personnel dans le formulaire d'inscription et le Contrat de Membre, l'Abonné consent à leur traitement réalisé par le Vendeur, en sa qualité de responsable de traitement.

Les données recueillies sont destinées à la souscription du Service ou l'Achat d'un Produit ou d'un Service, l'identification du Client, la gestion et la mise en œuvre de son Membership, et plus généralement à la gestion des relations clients et à des fins statistiques. Les données collectées sont conservées pendant toute la durée du Service. A l'issue du Service, elles seront conservées uniquement pendant une durée de cinq ans. Le Client bénéficie en outre du droit de retirer son consentement à ce que ses données à caractère personnel fassent l'objet du présent traitement. Toutefois, dans l'hypothèse où le Client exercerait son droit de retrait des données personnelles, ce dernier ne pourrait plus valablement prétendre au bénéfice du Service qui serait résilié.

#### **Article 17 - IMPREVISION**

Les présentes CGS excluent expressément toute aménagement prévue par l'imprévision. Le Vendeur et le Client renoncent chacun à se prévaloir de ce régime, s'engageant à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé même en raison d'une pandémie par des circonstances imprévisibles lors de la conclusion du Contrat.

#### **Article 18 - FORCE MAJEURE**

##### **Champ d'application**

Le Vendeur ne pourra en cas aucun être tenu responsable si en cas de force de majeure, l'accès au Golf est temporairement fermé.

#### **Article 19 - VALIDITÉ DES CGS**

Toute clause des CGS qui pourrait être jugée inapplicable ou invalidée n'affectera pas l'applicabilité ou la validité des clauses restantes des CGS. Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

#### **Article 20 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR GOLF**

L'accès au Golf du Vendeur est régi par son Règlement Intérieur auquel les présentes CGS ne dérogent pas. Tout Client s'engage à respecter le Règlement Intérieur qui est transmis à la fourniture de tout Service et aussi disponible sur demande.

#### **Article 21 - APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE**

Le Client déclare que son état physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le golf et, d'une façon générale, d'utiliser les installations mises à sa disposition. Il pourra à ce titre lui être demandé de présenter, lors de son inscription et/ou de son accès au Golf, un certificat médical. Il pratique cette activité sous son entière responsabilité sans que lui ou toute autre personne puisse rechercher la responsabilité du Vendeur à ce titre.

#### **Article 22 - DROIT APPLICABLE – LANGUE**

La société exploitant le Golf de Christnach se réserve le droit d'exclure tout membre à tout moment, notamment dans le cas où sa présence ou son comportement pourrait compromettre les objectifs de l'Association ASBL ou générer des contraintes financières ou organisationnelles pour la société exploitant le golf. À titre d'exemple, cela inclut, sans s'y limiter, le fait de tenir des propos diffamatoires ou dénigrants à l'encontre de l'Association, de ses membres ou de la société exploitante — que ce soit verbalement, par écrit ou via des plateformes publiques telles que les réseaux sociaux, forums ou médias —, d'adopter un comportement inapproprié ou irrespectueux au sein des installations, ou encore de harceler ou intimider des membres du personnel. Une telle exclusion sera notifiée par écrit et prendra effet immédiatement. En cas d'exclusion, l'accès aux terrains, infrastructures et immeubles liés à l'activité de l'Association ou de la société exploitante est formellement interdit au membre exclu, conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

#### **Article 23 - DROIT APPLICABLE – LANGUE**

Les présentes CGS, le Contrat de Membre, le Règlement d'Intérieur sont régis et soumis au droit luxembourgeois. Les présentes Conditions Générales de Services sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **Article 24 - LITIGES**

Les présentes CGS sont régies par le droit luxembourgeois. Tout litige devra être porté devant les juridictions du Grand-Duché de Luxembourg.